

# Veille & territoires

Les ressources documentaires  
des Fabriques prospectives

## TELETRAVAIL

2023 # 1

En abordant le télétravail à l'échelle des villes moyennes, la Fabrique Prospective lancée fin 2022 par l'ANCT témoigne du nombre grandissant de territoires qui, au-delà des métropoles, sont concernés par ce phénomène. Pour autant, afin d'en tirer les meilleures opportunités, les villes moyennes et leur territoire environnant doivent anticiper les impacts territoriaux du télétravail. La Fabrique Prospective ne devant s'achever que fin 2023, il ne s'agit pas ici d'évoquer les résultats, mais de présenter les interrogations auxquelles les EPCI engagés dans la Fabrique étaient confrontés lorsqu'ils ont commencé à traiter du sujet.

### Des données encore limitées

Lors de la réunion de lancement de la Fabrique Prospective qui s'est tenue le 17 novembre 2022, les EPCI accompagnés (voir encadré) ont fait part de leur difficulté à apprécier la réalité du télétravail et les différents profils de télétravailleurs. De fait, si la pandémie de Covid-19 a servi de révélateur quant à ce phénomène, nous ne disposons que de peu de recul sur son maintien, voire son éventuel accroissement en phase post-pandémie. Les EPCI accompagnés dans le cadre de la Fabrique Prospective constatent, certes, des évolutions sur la vente et l'achat de biens immobiliers mais sans pouvoir définir l'impact réel du télétravail. Certaines agences d'urbanisme se sont penchées sur la question. Pour autant, les véritables données statistiques manquent. Les entreprises n'ont pas obligation à fournir des informations, ce sont donc des « dires d'acteurs » ou certains indicateurs tels que l'évolution immobilière, le développement de la fibre, la fréquentation de tiers lieux ou de bibliothèques qui peuvent fournir les premières réponses. Certains EPCI peuvent parfois s'appuyer sur le traitement par Pôle emploi d'offres de postes mentionnant une possibilité de télétravail. Mais d'une manière globale, l'analyse

croisée des données fournies par les différents acteurs reste à construire.

### Une marge de manœuvre qui a des limites

Réfléchir à l'impact du télétravail conduit aussi les acteurs locaux à prendre en compte les limites de leur action, notamment quant aux relations avec les entreprises. Certaines sont convaincues de la nécessité de continuer le télétravail alors que d'autres veulent le retour à la situation d'avant la crise sanitaire.

### Le télétravail comme atout d'attractivité

Face à ces constats, certains EPCI de la Fabrique Prospective ont choisi d'aborder le sujet autour de « la marque employeur » et de l'attractivité. Pour un territoire, jouer la carte du télétravail peut se vivre à travers différents cas de figure. Un des EPCI de la Fabrique cherche ainsi à accueillir de nouveaux habitants qui continuent de travailler pour une entreprise de la métropole environnante ; mais aussi à maintenir sur place des salariés des entreprises locales. Cette dernière approche est en particulier adaptée aux territoires connaissant un marché de l'emploi en tension. Le télétravail peut constituer le petit plus qui

fera rester le salarié. Enfin, troisième cas de figure, le télétravail peut servir d'étape transitoire pour un salarié qui vient s'installer dans un territoire en gardant au départ son emploi métropolitain, le temps de découvrir son environnement et d'y trouver un nouvel emploi.

#### **Des impacts négatifs dont il faut aussi tenir compte**

Si le télétravail peut constituer une opportunité pour redynamiser la ville centre d'un EPCI, la question de la maîtrise de l'étalement urbain, en particulier dans le cadre de la révision des documents de planification et de la perspective de sobriété foncière, se pose. Il ne s'agit alors pas tant de grossir que de remodeler différemment le territoire.

Autre aspect négatif potentiel : une éventuelle gentrification, les nouveaux arrivants, au pouvoir d'achat plus élevé provoquant une augmentation des prix de l'immobilier et, par voie de conséquence, le départ des anciens habitants.

#### **Une cohésion sociale à sauvegarder**

Face à ces constats, la réunion de lancement de la Fabrique Prospective a mis en évidence l'intérêt que portent les acteurs locaux à la question de la cohésion sociale, retenue comme l'un des trois axes à travailler. Au-delà du rapport au travail, le télétravail entraîne une réorganisation de la vie quotidienne autour du domicile du télétravailleur. Dans ces conditions, services publics, commerces... : que prévoir pour les télétravailleurs ? De la garde des enfants à la prise de repas, le spectre est large.

\*\*\*

Sans être exhaustive, cette évocation des conséquences territoriales du télétravail montre combien, contrairement aux idées reçues, ce phénomène est complexe et constitue un nouveau champ à approfondir pour les acteurs locaux. La Fabrique Prospective en constitue un exemple.

## **LA FABRIQUE PROSPECTIVE**

### **« TELETRAVAIL ET VILLES MOYENNES : QUELLES MUTATIONS ? »**

La Fabrique Prospective « Télétravail et villes moyennes : quelles mutations ? » vise à identifier comment les villes moyennes peuvent s'adapter à la pratique du télétravail et en tirer des opportunités dans trois domaines - l'immobilier, la mobilité et la vie locale - dans une perspective de transition écologique.

De novembre 2022 à novembre 2023, l'ANCT accompagne six intercommunalités - CA du Libournais (33) ; Vitré Communauté (35) ; CA du Pays de Saint-Omer (62), CA du Pays de Fontainebleau (77) ; CA de Albigeois (81) ; CA du Grand Sénonais (89) - dans l'identification de pistes permettant de s'adapter aux impacts du télétravail. Cette Fabrique Prospective a également pour objectif d'aboutir à la formulation d'enseignements méthodologiques afin que l'ensemble des villes moyennes du programme Action cœur de ville puisse saisir les enjeux liés à l'impact territorial du télétravail et en tirer des opportunités en termes d'attractivité, de renforcement de leur position de centralité et de transition écologique.

Cofinancée par Action Logement, cette Fabrique Prospective est également conduite en partenariat avec Villes de France, le Puca, l'Ademe et France Tiers-lieux. Sa réalisation a été confiée, par l'ANCT, au cabinet Julhiet Sterwen.

Elle est articulée à deux programmes de l'ANCT : **Action cœur de ville** et **Nouveaux lieux, nouveaux liens**.

Retrouvez sur le site de l'ANCT <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

- [Les Fabriques Prospectives @](#)
- [Le programme Action cœur de ville @](#)
- [Le programme Nouveaux lieux, nouveaux liens @](#)



## ZOOM SUR L'ETUDE « EXODE URBAIN : UN MYTHE, DES REALITES »

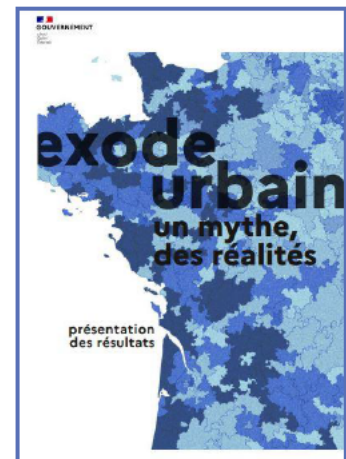
### Mobilités résidentielles post pandémie : trois profils de télétravailleurs identifiés

Commandée par le Réseau rural français avec le soutien du Puca, de l'ANCT et de l'Europe (Feader), l'étude « Exode urbain », sur les impacts de la pandémie de Covid-19 en matière de mobilités résidentielles, met notamment en évidence qu'il n'existe pas moins de 5 profils de ménages ayant quitté les centres urbains depuis le début de la pandémie dont 3 de télétravailleurs.

Les participants de la Fabrique Prospective de l'ANCT sur le télétravail ont souligné au début de la démarche leur difficulté à cerner le profil des télétravailleurs de leur territoire. Cette impression se trouve recoupée par les résultats de l'étude « Exode urbain ». Lancée en juin 2021, celle-ci s'est attachée à vérifier s'il y avait effectivement eu des mobilités résidentielles suite à la pandémie et dans ce cas quels étaient les ménages qui avaient franchi le pas. Une enquête de terrain menée dans ce cadre rebat bien des idées reçues à ce sujet.

Largement médiatisé, l'image du télétravailleur **cadre supérieur ou professionnel qualifié avec enfants** existe bien mais « il est loin de concerner la majorité des cas » constate l'étude « Exode urbain », pour les territoires sur lesquels elle s'est penchée. Dans ces ménages, alliant grande mobilité et télétravail, « l'un des deux membres (...) conserve souvent son poste métropolitain et alterne télétravail et navettes de longue distance régulières, tandis que l'autre travaille à domicile ». Les ménages aisés, de niveau d'étude similaire, sont également classés dans cette catégorie. Ces derniers « conservent leur résidence principale dans une métropole mais investissent à la campagne dans un bien immobilier multifonction ».

Un bien qui peut servir de résidence secondaire, de lieu de vie en cas de reconfinement, voire faire l'objet de locations saisonnières. Sont principalement concernés par ce type de profil des territoires déjà attractifs comme les littoraux ou les territoires ruraux avec une bonne connectivité ferroviaire.



Second profil, « **les ménages de profession intermédiaire et classes populaires stables, allongeant leurs navettes quotidiennes grâce au télétravail** ». Soumis à des contraintes budgétaires, ces ménages quittent des territoires où ils n'ont plus les moyens de vivre pour aller dans des couronnes périurbaines éloignées. L'étude cite l'exemple de Perpignan et de Carcassonne « où acquérir un pavillon en première couronne est devenu trop cher » ce qui engendre des déménagements en périphéries plus lointaines. Les données de navigation en matière de recherche immobilière sur un site comme *Leboncoin*, sur lesquelles l'étude s'est également appuyée, vont dans le même sens que l'enquête de terrain. Pour autant, ce déménagement peut aussi avoir ces aspects positifs : accès à un jardin, à une pièce en plus, etc.

Un troisième profil de télétravailleurs a été identifié, celui des « **ménages généralement diplômés, alliant télétravail et projet de reconversion professionnelle plus ou moins alternatif** ». Il peut s'agir « de projets d'autoentreprises de services (consultant, coaching personnel, bien être, etc), d'artisanat (bijouterie, menuiserie, boulangerie, etc), de maraîchage ou de cultures à haute valeur ajoutée ». Souvent d'origine rurale, ces personnes se caractérisent par de « fortes préoccupations écologiques » et par « leur investissement multiforme dans le territoire ». L'étude cite notamment les cafés associatifs, les épiceries coopératives ou les réseaux militants ou festifs. Il est vrai que ces personnes passent « l'essentiel de leur temps, de résidence comme de travail, dans le territoire d'installation ».

Enfin, l'étude rappelle qu'au-delà du télétravail, doivent également être pris en compte dans ces mobilités résidentielles les retraités et pré-retraités « toujours nombreux » ; ainsi que des ménages en situation de précarité qui optent pour une vie en marge dans quelques territoires isolés, même si ces cas sont plus rares.

Opérée par le programme POPSU territoires, l'étude a mobilisé trois équipes de recherche complémentaires (sociologie-géographie quantitative ; économie ; sociologie-géographie qualitative). Elle a exploité des données nouvelles (données de navigation du groupe Leboncoin, du groupe SeLoger-MeilleursAgents et de la Poste) ainsi qu'une enquête de terrain.

Résultats de l'étude : <https://popsu.archi.fr/ressource/exode-urbain-un-mythe-des-realites>

## « MON BUREAU PRES DE CHEZ MOI »

avec Action Logement

**Organisme paritaire réunissant syndicats de salariés et syndicats patronaux, Action Logement a pour vocation de faciliter l'accès des salariés du secteur privé au logement en proposant une offre de services adaptée aux problématiques de chacun (prêts, subventions, etc). Mais ses interventions s'étendent aussi au télétravail et à la mise en place d'espaces de *coworking*, comme l'explique Pierre Souloumiac, directeur régional adjoint d'Action Logement en Occitanie, région en pointe en ce domaine. Initialement dénommée « *Corpworking* » - contraction de *corporate* et de *working* - la démarche se développe désormais sous l'appellation « Mon bureau près de chez moi ».**

**Comment la Direction régionale Occitanie d'Action Logement a-t-elle été amenée à travailler sur le télétravail ?**

**Pierre Souloumiac :** lorsque nous avons constaté que le télétravail se développait, nous avons interrogé des entreprises du bassin toulousain à ce sujet, les grands groupes comme Airbus ou les entreprises de tailles moyennes. C'était avant la pandémie, mais il était déjà clair que le phénomène allait s'intensifier. Du coup, le logement allait devenir lieu de travail 2 ou 3 jours par semaine, ce qui alors réinterrogeait notre métier. Les syndicats de salariés nous ont dit « le télétravail pourquoi pas mais cela risque d'accroître les inégalités sociales. Il y a ceux qui n'ont pas de pièce dédiée à cause d'un logement trop petit ou pas de bonne connexion internet, ceux qui s'isolent ou qui doivent tenir compte de leur famille ». Du côté des syndicats patronaux, le télétravail n'apparaissait pas non plus comme la panacée pour tout le monde. Les questions du maintien du collectif, de la sécurité des documents, des personnes que l'on « peut perdre » nous ont été remontées. Aussi, ces acteurs ont considéré qu'il fallait inventer autre chose que le télétravail à domicile et nous ont suggéré de creuser la piste des tiers-lieux. Parallèlement, une enveloppe dédiée au *coworking* a été mise en place au niveau national dans le cadre du plan d'investissement volontaire des partenaires sociaux réunis au sein d'Action Logement.

**Comment votre réflexion sur les tiers-lieux a-t-elle mûri ?**

**P. S. :** nous avons investigué les espaces de *coworking* existants. Or ils étaient surtout occupés par des professions libérales, des auto-entrepreneurs, des *free-lance*, des *start-ups* c'est-à-dire des personnes qui paient leur place, mais peu par des salariés dont l'entreprise la prend en charge. De plus, ces lieux n'avaient que peu de places et ne répondaient pas aux standards de qualité souhaités par les entreprises. Celles-ci veulent en effet avoir une réponse homogène pour l'ensemble de leurs salariés. Sans compter qu'il aurait été trop lourd pour elles, au plan de la gestion administrative, de contracter avec une multitude de petits espaces de *coworking*.

C'est pourquoi nous avons engagé en 2021 la préparation d'un cahier des charges en vue de définir les caractéristiques d'un espace adapté. Des ateliers ont été montés avec des entreprises - leur service des ressources humaines -, des représentants syndicaux, des utilisateurs, des experts en ergonomie et en qualité environnementale... afin qu'ils dessinent l'espace de *coworking* convenant aux entreprises, aux salariés et aux territoires.

**Quelles sont les caractéristiques des espaces de *coworking* auxquels vous avez abouti ?**

**P. S. :** ces espaces doivent tout d'abord avoir un haut niveau serviciel – des phones box, des lieux de réunion etc. En ce domaine, nous sommes même un peu au-dessus de ce que les entreprises ont dans leurs propres locaux. Une attention doit aussi être portée aux éléments environnementaux comme la production d'énergie sur place. Afin de limiter l'artificialisation des sols, nous souhaitons plutôt rénover des bâtiments anciens. Cela coûte un peu plus cher mais, via Action Logement, les entreprises participent à ces travaux. Pour être amorti, ce type d'investissement nécessite d'avoir à minima 100 postes sur 1000 m<sup>2</sup> et pour que ces 100 postes soient occupés en permanence un groupe de 1 000 télétravailleurs potentiels. Les lieux d'implantation doivent donc être choisis avec soin. Les salariés nous ont dit qu'ils devaient être, au plus, à 15 mn de chez eux (tous modes de transport confondus) si on veut leur permettre de se réapproprier leur vie quotidienne. Comme les entreprises de la périphérie toulousaine étaient emballées par ce projet, elles nous ont aidés à cartographier les lieux de résidence de leurs télétravailleurs afin de détecter les meilleurs lieux d'implantation.

Nous avons d'ailleurs utilisé un outil de mesure d'impact des tiers-lieux créé par l'ancien Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) \*. Mais il faut aussi que ces lieux soient incarnés, animés par quelqu'un en mesure de créer un nouveau collectif permettant la cohabitation harmonieuse de personnes issues d'entreprises différentes. Enfin, ces lieux doivent aider à vivifier le tissu économique ou associatif du territoire dans lequel ils sont implantés, d'où le fait de réunir les commerçants, les associations, etc. pour leur présenter le tiers-lieu.

### Comment êtes-vous passés de la théorie à la pratique ? Où en est le développement de ces nouveaux types d'espaces de coworking pour salariés de grandes et moyennes entreprises ?

**P. S. :** avant de réellement ouvrir un site, nous avons commencé par faire un test du 15 septembre au 15 décembre derniers, en louant un espace à Blagnac dont l'équipement et la configuration étaient très proches de notre cahier des charges. Il disposait de 38 postes potentiels sur 300 m<sup>2</sup>. Trois grandes entreprises ont accepté de jouer le jeu avec leurs salariés : Continental, Akkodis et Milan. Avec donc trois activités différentes - l'électronique embarquée, l'informatique et la presse -, et trois publics différents. Un ergonome du travail a suivi l'expérimentation avant, pendant et après afin d'en faire le bilan et d'améliorer le projet.

Dans un premier temps, nous envisagions d'installer des sites uniquement en périphérie de la métropole toulousaine afin d'éviter les trajets pendulaires vers cette métropole. Mais des personnes qui habitaient Toulouse nous ont également signalé qu'elles avaient des difficultés à rejoindre leur entreprise en périphérie. En conséquence nous allons ouvrir, au plus tard à la rentrée 2023, un lieu en périphérie, à Gimont, avec une première tranche de 82 postes, mais aussi un second au centre de Toulouse de 174 postes. Le premier bâtiment est une ancienne conserverie de foie gras, le second sur un terrain qui appartient à l'université, est un ancien laboratoire monté par le prix Nobel de chimie Paul Sabatier au début du XX<sup>e</sup> siècle.

### Comment cette démarche va-t-elle s'étendre, dans la métropole toulousaine, voire au-delà ?

**P.S. :** un autre projet est en cours à Léguevin dans une ancienne gendarmerie. Nous travaillons aussi à Saverdun en Ariège – une Petite ville de demain – sur un autre modèle. Dans ce territoire il n'y a pas suffisamment de télétravailleurs salariés pour leur dédier un espace tel que celui de Gimont ou de Toulouse. Aussi sur les 1000 m<sup>2</sup> d'une ancienne imprimerie, seuls 600 m<sup>2</sup> concerneront des salariés, les 400 m<sup>2</sup> restants étant ouverts aux besoins des petites entreprises et de petits fablabs. Mais les 1000 m<sup>2</sup> permettent de partager des salles de réunions et autres services. Ce modèle est intéressant car il permet d'aller plus loin dans le maillage des territoires.

Enfin, de manière plus générale, une direction au siège d'Action Logement, à Paris, est chargée du déploiement de ces lieux à l'échelle nationale.

### Des partenaires aux côtés d'Action Logement

#### Gimont

**Propriétaire :** SA Gasconne d'HLM / **Maître d'ouvrage :** SAG d'HLM du Gers / **Exploitant :** At Home/Startway

**Partenaires :** Ademe (programme Coop'Ter tourné vers le changement des modes de production et des modes de vie dans une perspective de développement durable de territoires), Communauté de communes des côtes Arrats Gimone, Conseil régional Occitanie, mairie de Gimont, Pays des Portes de Gascogne (PETTR), Toulouse métropole (programme Vilagil : améliorer les conditions de déplacement à travers l'aire urbaine toulousaine)

#### Toulouse (Cité internationale des chercheurs)

**Propriétaire et maître d'ouvrage :** La Cité Jardin / **Exploitant :** In Situ/At Home

**Partenaires :** Banque des territoires, Conseil départemental de Haute-Garonne, Conseil régional Occitanie, Caisse d'épargne Midi-Pyrénées, Toulouse métropole (programme Vilagil)

S'inscrivant dans le cadre des objectifs des programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain, « Mon bureau près de chez moi » a été présenté lors au Forum des solutions 2021-2022.

Voir la vidéo <https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/forum-des-solutions-saison-3-apprendre-et-a2546.html>

\* En 2015, le CGET a commandé une étude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail. Il s'agissait de modéliser les gains pour les individus, les entreprises et les territoires. La méthode définie dans ce cadre a fait l'objet d'une expérimentation en 2017. Il en découle un outil informatique permettant de simuler les impacts potentiels du télétravail pour les territoires et les entreprises. Outil développé et diffusé par la société Citica, l'un des trois membres du consortium à avoir participé à l'étude du CGET.

# SELECTION BIBLIOGRAPHIQUE

Références bibliographiques 2020-2023 autour de l'impact du télétravail sur les territoires

## ◆ Crise sanitaire et développement du télétravail : davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne. Groupe de travail Insee sur le thème « télétravail et mobilité des ménages »

Insee Analyses, n° 81, mars 2023. 4 p.  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6966059>

## ◆ Exode urbain, un mythe, des réalités

POPSU Territoire, Réseau rural français, Puca. Février 2023. 52 p.  
[https://popsu.archi.fr/sites/default/files/2023-02/DP\\_EXODEURBAIN\\_0.pdf](https://popsu.archi.fr/sites/default/files/2023-02/DP_EXODEURBAIN_0.pdf)

## ◆ Le télétravail est-il synonyme d'exode urbain ? Les enseignements du premier confinement en France

Eléonore Pigalle et Cyril Atkinson-Clément. *Espace populations sociétés*, 2022/2-3, février 2023  
<https://journals.openedition.org/eps/13081>

## ◆ Nouveaux espaces de travail, tiers lieux et télétravail dans un monde post-Covid : quelles contributions à la ville durable et à la résilience des territoires ?

Netcom, 36-1/2 | 2022, mis en ligne février 2023  
<https://journals.openedition.org/netcom/6886>

## ◆ La conversion de l'immobilier de bureaux en immobilier résidentiel : quelles tendances après la Covid-19 et l'essor du télétravail

A. Bergeaud, J.-B. Eyméoud et T. Garcia. *Bulletin de la Banque de France*, n° 244, février 2023. 8 p.  
[https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf-244-3\\_immobilier.pdf](https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf-244-3_immobilier.pdf)

## ◆ Télétravail et mobilité résidentielle en Ile-de-France : mobilité et rythmes de vie

Forum Vies Mobiles, avec l'ObSoCo, janvier 2023. 55 p.  
<https://forumviesmobiles.org/recherches/15756/enquete-teletravail-vers-un-exode-des-franciliens>

## ◆ A distance, la révolution du télétravail

Institut Paris Région, *Cahiers*, n° 181, janv. 2023. 175 p.  
<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/a-distance-la-revolution-du-teletravail/>

## ◆ Immobilier : comment les mobilités post-Covid rebattent les cartes

Sylvain Chareyron, Camille Régnier et Florent Sari. *The Conversation*, 17 janvier 2023  
<https://theconversation.com/immobilier-comment-les-mobilites-post-covid-rebattent-les-cartes-197651>

## ◆ Le télétravail va-t-il remodeler la région rennaise ?

Audiar. 1/2 : juin 2022 ; 2/2 : octobre 2022  
<https://www.fnau.org/wp-content/uploads/2023/01/teletravail.pdf>

## ◆ Métropoles et villes moyennes à l'heure du télétravail

Christine Encinas. *Belveder*, #10, septembre 2022. pp 39-41  
<https://revue-belveder.org/wp-content/uploads/PDF/N10/Belvedern010.pdf?#>

## ◆ Des pistes pour accompagner le développement du télétravail dans les territoires

Association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays (ANPP), juin 2022. 59 p.  
<https://www.anpp.fr/wp-content/uploads/2022/06/Guide-OPTER-Teletravail.pdf>

## ◆ Impacts du télétravail frontalier. Le télétravail frontalier : de marginal à indispensable

Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), mai 2022. 44 p.  
[http://www.espaces-frontaliers.org/fileadmin/user\\_upload/documents/Newsletters/2022\\_MOT\\_etude\\_teletravail.pdf](http://www.espaces-frontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Newsletters/2022_MOT_etude_teletravail.pdf)

### ◆ **Comment le télétravail bouscule nos vies et envies**

Institut Paris Région ; Lucile Mettetal et François Michelot. *Note rapide - Société Habitat*, n° 937, mars 2022. 6 p.

[https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude\\_2783/NR\\_937\\_web\\_version\\_finale.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2783/NR_937_web_version_finale.pdf)

### ◆ **La revanche des villes moyennes, vraiment ?**

France Stratégie - Coline Bouvart et P. Frocain. *Note d'analyse*, n° 106, janvier 2022. 20 p.

[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-na106-villes-moyennes-janvier\\_0.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2022-na106-villes-moyennes-janvier_0.pdf)

### ◆ **Démobilité et télétravail**

Julien Damon. *Telos*, janvier 2022

<https://www.telos-eu.com/fr/societe/demobilite-et-teletravail.html>

### ◆ **Télétravail et recompositions territoriales : les Zoom towns**

Magali Talandier, *Constructif*, n° 60, novembre 2021

<https://www.cairn.info/revue-constructif-2021-3-page-56.htm>

### ◆ **Le coworking, une vraie révolution pour la mobilité des travailleurs ?**

Benoît Feidel, Anne-Laure Le Nadant, Gerhard Krauss. *The Conversation*, 21 octobre 2021

<https://theconversation.com/le-coworking-une-vraie-revolution-pour-la-mobilite-des-travailleurs-169801>

### ◆ **8 questions sur l'avenir du télétravail. Vers une révolution du travail à distance ?**

Sénat ; Céline Boulay-Esperonnier, Cécile Cukierman et Stéphane Sautarel. Rapport du Sénat, n° 89, octobre 2021. 75 p.

Rapport : <https://www.senat.fr/rap/r21-089/r21-0891.pdf> Synthèse : <https://www.senat.fr/rap/r21-089/r21-089-syn.pdf>

### ◆ **Quand le télétravail devient possible. Analyse des impacts de la crise sanitaire sur les pratiques de mobilité**

Nicolas Louvet, Léa Wester, Jérémie Almosni et al. *Métropolitiques*, octobre 2021

<https://metropolitiques.eu/Quand-le-teletravail-devient-possible-analyse-des-impacts-de-la-crise-sanitaire.html>

### ◆ **Odysée 2030. Vivre, connecter, travailler... 5 futurs possibles**

Colliers France, en partenariat avec *Futuribles*, juillet 2021. 55 p.

<https://www.colliers.com/fr-fr/actualites/2021-odyssee-2030-5-futurs-possibles>

### ◆ **Quel avenir pour le télétravail ? Pérenniser et sécuriser une pratique d'avenir**

Institut Sapiens, mars 2021. 52 p.

<https://www.institutsapiens.fr/wp-content/uploads/2021/03/Quel-avenir-pour-le-te%CC%81le%CC%81travail.pdf>

### ◆ **Comment la crise sanitaire a-t-elle bousculé la ville du travail**

Puca. Note d'analyse, #5, janvier 2021. 14 p.

<http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/note-d-analyse-5-comment-la-crise-sanitaire-a-t-a2171.html>

### ◆ **Caractérisation des effets rebond induits par le télétravail**

Ademe et Greenworking, septembre 2020. 13 p. + 46 p. + 1 p.

<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/3776-caracterisation-des-effets-rebond-induits-par-le-teletravail.html>

### ◆ **Le télétravail va avoir un impact sur les territoires**

Laurent Davezies. *Les Echos*, 11 mai 2020

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/davezies-le-teletravail-va-avoir-un-impact-sur-les-territoires-1201956>

### ◆ **Télétravail, (im)mobilité et modes de vie. Étude du télétravail et des modes de vie à l'occasion de la crise sanitaire de 2020**

Ademe, 2020. 101 p. + 18 p.

<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/314-teletravail-immobilite-et-modes-de-vie.html>

## Tiers lieux pour l'Europe, de l'initiative citoyenne aux politiques publiques

7 au 9 juin 2023 à Montpellier



Partout sur les territoires, depuis plusieurs années, émergent des dynamiques de développement portées par une constellation de tiers-lieux. Espaces de coworking, Fab lab, friches culturelles, cafés associatifs etc, les exemples sont multiples. Animés par des communautés d'acteurs et d'usagers, ces tiers-lieux jouent un rôle d'accompagnement et d'agrégation d'initiatives citoyennes innovantes dans des domaines aussi variés que le télétravail, la formation au numérique, le prototypage de produits et de nouveaux services, les circuits courts... Dans ce contexte, l'ANCT organise une rencontre internationale afin de mettre en lumière les modalités de développement de ces dynamiques, propres à chaque pays, d'en consolider les acquis et d'en favoriser l'essor. Priorité sera donnée à l'échange d'expériences entre voisins européens, voire pays de l'espace francophone ou de l'OCDE. Il s'agira d'identifier des réseaux d'acteurs, de valoriser les actions de recherche conduites par les universités et/ou acteurs locaux, d'élaborer des propositions d'actions collectives et de politiques publiques à développer en leur faveur.

**Si vous êtes impliqués dans l'élaboration ou la gestion d'un projet de tiers-lieux, vous pouvez demander à participer au colloque en écrivant à l'adresse [info@tp4eu.org](mailto:info@tp4eu.org)**

---

*Les ressources documentaires des Fabriques prospectives* est un produit documentaire réalisé au sein du pôle Prospective, veille et innovation de l'ANCT ; il est coproduit par le service Veille & territoires, la chargée de communication et de valorisation et les chargées de Prospective et d'innovation.

Contact : [veille.anct@anct.gouv.fr](mailto:veille.anct@anct.gouv.fr)

Crédit photo : Vlada Karpovich - CoWomen (Pexels)

Les ressources documentaires des Fabriques prospectives sont à retrouver sur le site internet de l'ANCT, sur la page Ressources [@](#) ou sur la page des Fabriques Prospectives [@](#)